

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1118

présenté par

M. Demilly, M. Pancher, M. Reynier et M. Tuaiwa

ARTICLE 48

Compléter l'alinéa 22 par les mots :

« laquelle prévoit une phase de concertation avec les professionnels des secteurs concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La nature des émissions est une question cruciale pour de nombreux secteurs qui souhaitent participer à la concertation et apporter leur expertise sur le sujet de la nature des émissions.